

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 16937

présenté par

M. Dharréville, Mme Bourouaha, M. Brotherson, M. Castor, M. Chailloux, M. Chassaigne, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier, M. William et M. Wulfranc

ARTICLE 4

I. - A la quatrième ligne de la deuxième colonne du tableau de l'alinéa 2, substituer au montant :

« 269,7 »

le montant :

« 287,4 »

II. - En conséquence, à la même ligne de la dernière colonne du même tableau, substituer au montant :

« -3,9 »

le montant :

« 13,7 »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à réaffecter à la branche vieillesse l'objectif d'amortissement de la dette sociale par la CADES d'un montant de 17,7 milliards d'euros pour 2023.